

# CENTRE AERE D'ETE 2019

## DIRECTIVES DE LA MUNICIPALITE

### 1. Buts du Centre aéré

Le Centre aéré est ouvert pendant 7 semaines lors des vacances d'été et accueille prioritairement les enfants âgés de 5 à 12 ans, dont la famille réside à Gland, ainsi que les enfants des collaborateurs de la Ville de Gland. Les enfants accueillis auront la possibilité de rencontrer d'autres enfants en participant à des activités ludiques et socialisantes.

Le Centre aéré se situe au complexe scolaire des Perrerets, Maison de l'enfance, Bâtiment F, chemin de la Perroude 1, à Gland.

### 2. Fonctionnement du Centre aéré

Le Centre Aéré est ouvert en 2019 aux dates suivantes :

- Lundi 8 au vendredi 12 juillet
- Lundi 22 au vendredi 26 juillet
- Lundi 29 juillet au vendredi 2 août (jeudi 1<sup>er</sup> août fermé)
- Lundi 5 au vendredi 9 août
- Lundi 12 au vendredi 16 août
- Lundi 19 au vendredi 22 août (vendredi 23 août fermé pour rangement et nettoyage)

#### Les horaires d'ouvertures sont : de 08h30 à 18h00.

La journée s'organise de la manière suivante :

08.30-09.00 Accueil au centre aéré, jeux libres

Ensuite Petite collation offerte, activités intérieures et extérieures  
Repas de midi (apporté depuis la maison)

Vers 16.00 Un goûter est offert aux enfants

17.15-18.00 Retour au centre. Les parents viennent chercher leur enfant  
(pas avant 17.15 s.v.p.)



L'enfant arrive au Centre aéré avec un pique-nique facile à manger et assez consistant pour lui fournir de l'énergie tout le long de la journée ainsi qu'une boisson d'au moins 500 ml.

Une collation et un goûter lui sont offerts.

L'enfant est équipé pour des activités à l'extérieur : un pull, chaussures pour les promenades (de type baskets) et protection solaire (crème, casquette, éventuellement lunettes de soleil). En cas de mauvais temps, il devra amener une protection contre la pluie. Les activités sont récréatives, artistiques, ludiques ou culturelles.

Les déplacements se font généralement à pied et en transports publics. Lorsque l'enfant est dans l'impossibilité de se déplacer à pied, il ne doit pas être amené au Centre aéré.

Les parents accompagnent et viennent rechercher les enfants au Centre aéré. Les enfants ayant terminé la 2<sup>e</sup> année scolaire peuvent venir seuls au Centre aéré ou/et être libérés à 18h et rentrer seuls, sous réserve d'une attestation signée des parents, disponible auprès du Service de l'enfance et de la jeunesse ou auprès du Centre aéré.

## 2.1 Direction administrative

La direction administrative du Centre aéré est assumée par une employée de la commune, nommée par la Municipalité, qui :

- gère les inscriptions
- facture les prestations
- est la personne de **référence** à l'égard des parents pour les questions administratives.

## 2.2 Encadrement

La capacité du Centre aéré est de 25 enfants par jour encadrés par un responsable et deux moniteurs.

## 2.3 Permanence téléphonique

Le Centre aéré peut être joint téléphoniquement du lundi au vendredi de 8h30 à 9h00 et de 17h15 à 18h00 en cas de maladie ou arrivée tardive uniquement (téléphone mobile : 079 500 60 16 - en fonction pendant la durée du Centre aéré).

## 2.4 Point de rencontre

Les parents accompagnent et viennent rechercher leur enfant au complexe scolaire des Perrerets, Bâtiment F, Chemin de la Perroude 1, 1196 Gland.

## 2.5 Disponibilités du Centre aéré

Le nombre d'enfants pouvant être accueillis quotidiennement est de 25. **Les inscriptions se font sur la semaine entière.**

Les inscriptions sont saisies par ordre d'arrivée. La priorité est donnée aux familles résidents à Gland, ainsi qu'aux enfants des collaborateurs de la Ville de Gland dans la limite des places disponibles.



L'inscription de l'enfant n'est valable que si une confirmation écrite est envoyée aux parents.

## 2.6 Inscription régulière

### 2.6.1 Demande d'inscription

Les formulaires d'inscription et les directives sont téléchargeables sur le site de la Ville de Gland. Ces documents peuvent aussi être demandés au Service de l'enfance et de la jeunesse.

Ligne directe, le matin: 022 354 04 44 du lundi au vendredi.

**Délai d'inscription : mercredi 15 mai 2019 au plus tard.**

La demande d'inscription doit être envoyée, en respectant les délais :

- par courrier à *Ville de Gland, Centre Aéré, Grand-Rue 38, 1196 Gland,*
- par mail : [centreaere@gland.ch](mailto:centreaere@gland.ch)
- ou remise au guichet « Service de la population » au bâtiment communal (Grand Rue 38).

### 2.6.2 Modification de l'inscription

L'inscription peut être modifiée jusqu'au plus tard le **mercredi 15 mai 2019** (uniquement par écrit).

**Au-delà de cette date, l'inscription ne peut plus être ni modifiée ni annulée. Le montant est dû sauf en cas de maladie, sur présentation d'un certificat médical.**

## 3. Responsabilités des parents

### 3.1 Toute absence doit être annoncée par téléphone pour la période du Centre aéré au 079 500 60 16

1. si possible 24 heures à l'avance
2. mais jusqu'à 9h heures le matin même en cas de maladie.

### **3.2 Allergies et régime alimentaire**

Lors de l'inscription, les parents doivent annoncer :

- maladie, allergie
- régime alimentaire
- etc.

L'accueil des enfants qui souffrent d'allergie(s) ou nécessitent, pour des raisons de santé, une prise en charge alimentaire ou éducative particulière est acceptée à bien plaisir. Les parents annoncent les mesures particulières nécessaires et leur éventuelle évolution.

Si ceux-ci n'ont pas été annoncés, le Centre aéré décline toute responsabilité en cas de problème.

### **3.3 Maladie contagieuse**

Lorsqu'un enfant a une maladie contagieuse, telle que l'angine à streptocoque, il ne peut être admis au Centre aéré à moins d'avoir pris un antibiotique pendant 48 heures.

### **3.4 Médicaments**

Le parent doit remplir auparavant une décharge lorsqu'un médicament doit être administré à l'enfant. La décharge est à imprimer sur le site ou à remplir auprès du responsable du Centre aéré.

## **4. Maladie**

Au cas où une maladie se déclare pendant la journée et si l'animateur le juge nécessaire, le Centre aéré contacte les parents, qui viennent alors immédiatement rechercher l'enfant.

## **5. Accident**

En cas d'accident, le personnel d'encadrement prend toutes les mesures nécessaires pour le bien-être de l'enfant.

Les parents autorisent les animateurs à employer leur véhicule privé pour transporter leur enfant chez le médecin ou à l'hôpital ou solliciter une ambulance si nécessaire.

## **6. Facturation**

### **6.1 Tarification**

Le tarif à la semaine est de  
CHF 200.- / pour le premier enfant  
CHF 175.- dès le deuxième enfant.

Toutes les activités sont comprises dans le tarif. Nous offrons aussi une collation et un goûter.  
La facture est envoyée directement aux parents.

### **6.2 Facturation en cas d'absence**

En cas d'absence justifiée, il n'y a pas de facturation, soit

- Maladie - absence annoncée le matin même jusqu'à 9h et avec certificat médical.

Sans certificat médical, le tarif complet sera appliqué.

### **6.3 Défaut de paiement**

En cas de défaut de paiement, le Centre aéré, en collaboration avec la bourse communale, prendra toutes les mesures utiles afin de recouvrer le montant dû. Elle se réserve le droit d'exclure le ou les enfants concerné(s) du Centre Aéré. Des frais de rappel peuvent être facturés.

## **7. Divers**

### **7.1 Dommages à la propriété**

Les dommages à la propriété consécutifs à un comportement inadéquat de l'enfant sont à charge des parents. A cet effet, les parents certifient lors de l'inscription qu'ils sont bien assurés en responsabilité civile.

### **7.2 Perte ou vol d'objets privés de l'enfant**

Le Centre aéré décline toute responsabilité concernant les pertes, vols ou dégâts de vêtements ou objets divers.

### **7.3 Respect des directives**

Par leur signature lors de l'inscription, les parents s'engagent à respecter les présentes directives ainsi qu'à instruire leur(s) enfant(s) des éléments qui les concernent directement (voir la Charte de comportement).

Les animateurs et/ou la Municipalité se réservent le droit d'exclure un enfant du Centre aéré si son comportement perturbe gravement la bonne marche du Centre aéré ou met en danger un ou plusieurs autres enfants.

La Municipalité

Gland, mars 2019